



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation télécentres et espaces de travail partagés en France

Question écrite n° 31532

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier interroge Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, sur l'existence et la création de télécentres et d'espaces de travail partagés (*coworking*). Ces espaces encouragent et facilitent le télétravail en offrant aux télétravailleurs un espace de travail autre que leur domicile, ce qui répond à plusieurs préoccupations fréquentes tant des employeurs que des employés : aménagement de l'espace de travail, limitation du risque d'accident du travail, du risque d'isolement social, séparation vie professionnelle et vie privée et respect des horaires de travail. Parallèlement, les télécentres et espaces de travail partagés conservent les avantages du télétravail : réduction du temps passé dans les transports et de l'impact environnemental de ceux-ci, meilleur cadre de vie, facilitation de l'emploi des publics fragiles, en situation de handicap, à mobilité réduite, des personnes plus âgées, etc. Enfin, ces espaces permettent le développement des territoires dans lesquels ils se trouvent en attirant des actifs, de décongestionner le trafic et de réduire l'émission de gaz à effets de serre du au transport. Aussi, il lui demande de préciser le nombre de télécentres et espaces de travail existants et leur répartition géographique. Il lui demande également de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures envisagées afin d'encourager la création de nouveaux espaces et de soutenir les initiatives privées, en particulier dans les ZRR.

Texte de la réponse

Le développement de nouveaux espaces de travail tels que les télécentres ou les espaces de travail partagés constitue une réponse adaptée à la reprise de l'activité économique et plus généralement aux transformations du monde du travail amorcées dès avant la crise sanitaire. Dès 2016, selon l'enquête IPSOS Revolution At work, 52 % des Français souhaitaient travailler plus souvent ailleurs que sur leur lieu de travail. Les espaces destinés au travail partagé en France sont passés de 350 en 2015 à 600 en 2017 et à près de 1 700 en 2019. Si l'Île-de-France concentre près de 35 % de ces espaces, les territoires hors grandes agglomérations ont également connu un fort essor. Au-delà des espaces de travail, le Gouvernement a porté depuis 2017 plusieurs actions visant à promouvoir des espaces physiques de « vivre et faire ensemble », développant un panel large d'activités culturelles, sociales, économiques ou encore écologiques. La notion de tiers-lieu regroupe ces différents projets : microfolie, campus connecté, atelier partagé, fablab, garage solidaire, social place, makerspace, friche culturelle... En 2018, la mission Lévy-Waitz a estimé à 1 800 le nombre de tiers-lieux sur le territoire national. Aujourd'hui, les tiers-lieux sont devenus des plateformes de services qui contribuent à la vitalité de tous les territoires : ruraux, périurbains et urbains. Les ministères sont mobilisés pour renforcer le maillage territorial des tiers-lieux et constituer des points d'ancrage pour la mise en œuvre concrète des politiques publiques : mise en commun des outils de production (« manufacture de proximité »), lieux de rencontre pour les pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) ou projets en lien avec l'économie circulaire soutenus par l'Agence de la transition écologique (ADEME). Le 11 juillet 2019, pour accompagner et accélérer la dynamique de développement des tiers-lieux dans les territoires, le Gouvernement a lancé l'appel à manifestation d'intérêt « Fabriques de Territoire », dont l'Agence nationale de la cohésion des territoires assure le déploiement. Doté de 45 millions d'euros, il a pour objectif d'identifier, d'ici 2022, 300 Fabriques, existantes ou

en projet, dont 150 seront implantées en quartiers prioritaires de la politique de la ville et 150 dans les zones rurales. L'État soutient à hauteur de 75 000 à 150 000 euros sur trois ans chaque Fabrique, afin de laisser un temps suffisant à ces structures pour conforter leur équilibre économique. Au 1er mai 2021, 218 Fabriques de Territoire (dont 67 en milieu rural) ont été labellisées. La liste des lauréats de la sixième vague (dépôt des dossiers au 30 mars dernier) sera publiée prochainement. De prochaines vagues sont prévues à l'automne 2021.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-À-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31532

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 juillet 2020](#), page 5094

Réponse publiée au JO le : [31 août 2021](#), page 6514